

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 08/03/2017

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 19 | 21 |

L'an 2017, le 8 Mars à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 01/03/2017.

| Vote |
|---|
| A l'unanimité |
| Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 |

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CHEVAUCHER Aline, HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENEC Daniel, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, IRRIEN Joseph, LECHAUVE Jean-Jacques, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, VERMOT Jean-Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SAINT JALM Hervé à M. MANCHEC Pascal
 Excusé(s) : Mme CREIGNOU Solange, M. ZOUAILLEC Yvon

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Présent : M Tanguy Serge, Receveur

A été nommé secrétaire : M. IRRIEN Joseph

201703 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Président se retire au moment du vote ; l'approbation du Compte Administratif 2016 est présentée par Monsieur Jean-Charles Pouliquen, Vice-Président.

Considérant le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2016,

Considérant que Monsieur Guy Penneec, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2016 les finances du Syndicat Mixte du Trégor en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2016, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

| | Résultats de clôture de l'exercice précédent | Opérations de l'exercice | | | Résultat de clôture de l'exercice | | | |
|----------------|--|--------------------------|---------------------|------------------|--|----------------------------------|---------|-------------------|
| | | Mandats émis | Titres émis | Résultat | Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire | Part affectée à l'investissement | Déficit | Excédent |
| Fonctionnement | 611 917.80 | 1 143 137.79 | 1 185 760.95 | 42 623.16 | | | | 654 540.96 |
| Investissement | 83 342.05 | 70 863.86 | 86 298.62 | 15 434.76 | - 897.34 | | | 97 879.47 |
| Totaux | 695 259.85 | 1 214 001.65 | 1 272 059.57 | 58 057.92 | - 897.34 | | | 752 420.43 |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

Besser
Levrault

ID : 029-252900931-20170308-201703-DE

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morbais,
Le Président,
Guy Pennec.

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

